

SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

Supplément au N° 11.J

MARDI 17 OCTOBRE 1995

2,00 FRS

SPECIAL *INSERM*

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

SOMMAIRE

PAGES 2 à 4

BUDGET 1996

PAGE 5

Pétition sur le budget de la recherche publique

PAGES 6 - 7

COUCOU ! REVOILA LA PROCEDURE DE GREVE

Nomination aux inter-commissions de l'INSERM

PAGES 8 à 10

Compte rendu de la Commission Exécutive du 22/09/95

BUDGET 1996

Comme annoncé dans le précédent SNTRS INFO, les chiffres ci-joint pris dans les bleus du budget (proposition au parlement) confirment que la hausse du budget INSERM représente en fait le rattrapage de la masse salariale.

Les crédits de paiement (CP) n'augmentent que de 0,5 %, d'où une baisse considérable des moyens aux laboratoires, ainsi qu'un nombre limité de créations d'unités.

Pour l'emploi, la situation est catastrophique :

- Aucune création de chercheurs ; pas de transformation CR --> DR ; juste 10 DR2 --> DR1

- Suppression de 8 postes ITA (6 AGT, 2 AGA) ;

quant aux carrières des ITA, quelques transformations de grade catégorie C, catégorie B pour poursuivre la mise en place de la Réforme Durafour. Oh surprise ! Budgétisation de 5 postes en IE Hors classe alors que ce grade n'existe pas dans notre statut (Même chose au CNRS). Cela veut-il dire que la Réforme Durafour pour les catégories A est prévue pour 1996 ?

Quid des AI, des IR (sur les AI, voir le tract dans le BRS 319 juin 95)...

La situation est très inquiétante.

Que de bonnes raisons de réagir. Continuons à faire signer la pétition et préparons l'action vis-à-vis des pouvoirs publics (certainement action intersyndicale, inter EPST prévue le 9 novembre 95, date de la discussion parlementaire sur le budget de la recherche).

Organismes	Ministère	CNRS	INSERM	INRA	ORSTOM	INRIA	INRETS	INED	Total général
DR						3			3
CR					-10	7			-3
Total Chercheurs	0	0	0	0	-10	10	0	0	0
IR				-2					-2
IE				-2					-2
AI									0
T				-4					-4
AJT		-1		-1					-2
AGT			-6	-15					-21
CAR									0
AAR		-38						-1	-39
SAR		-128		-6					-134
AJA		-29		-15		-1			-45
AGA			-2						-2
Autres	-6	-6							-12
Total I.T.A.	-6	-202	-8	-45	0	-1	0	-1	-263

Le Budget 1996 pour le C.N.R.S.

Ligne budgétaire	PLF 1996 (4)	LFI 1995 (5)	Différence	Rattrapage du déficit (le trou créé par l'Etat)	Différence réelle	%	% d'inflation prévisible recherche (3)	Baisse réelle (%) des moyens de paiement du CNRS
Crédits de paiement (CP) (1)	2 625 600 000	2 547 255 000	78 345 000	227 000 000	-148 655 000	-5,84	5% environ	plus de 10 %
Autorisations de programmes (AP)	2 530 980 000	2 464 900 000	66 080 000		66 080 000	2,68	5% environ	2,30 % environ
Dotations ordinaires (DO) (2)	10 676 963 396	10 146 674 192	530 289 204	200 000 000	330 289 204	3,26		
Le budget total du CNRS (DO+CP)	13 302 563 396	12 693 929 192		427 000 000	181 634 204	1,43		

Le Budget 1996 pour l'INSERM

Ligne budgétaire	PLF 1996 (4)	LFI 1995 (5)	Différence	Rattrapage du déficit (le trou créé par l'Etat)	Différence réelle	%	% d'inflation prévisible recherche (3)	Baisse réelle (%) des moyens de paiement du CNRS
Crédits de paiement (CP) (1)	603 264 000	600 236 000	3 028 000		3 028 000	0,50	5% environ	4,5% environ
Autorisations de programmes (AP)	593 930 000	594 760 000	-830 000		-830 000	-0,14	5% environ	5,1% environ
Dotations ordinaires (DO) (2)	1 856 229 150	1 732 768 761	123 460 389	24 000 000	99 460 389	5,74		
Le budget total de l'INSERM (DO+CP)	2 459 493 150	2 333 004 761	126 488 389	24 000 000	102 488 389	4,39		

(1) : Crédits de paiement : moyens prévus pour la mise en oeuvre concrète des AP

(2) : Dotations ordinaires : salaires, action sociale,...

(3) : hausse des prix à la consommation (2%) + coefficient de sophistication des matériels scientifiques (3%) = 5%

(4) : Projet de Loi de Finance

(5) : Loi de Finance Initiale votée par l'Assemblée Nationale

LES AUTRES ORGANISMES							
	PLF 1996	LFI 1995	Différence	Rattrapage	Diff. réelle	%	
DO+CP	3 311 500 000	3 117 500 000	194 000 000	80 000 000	114 000 000	3,66	
INRA	1 053 800 000	1 044 100 000	9 700 000		9 700 000	0,93	
ORSTOM	461 300 000	437 400 000	23 900 000		23 900 000	5,46	
INRIA	206 700 000	197 200 000	9 500 000		9 500 000	4,82	
CEMAGREF	216 800 000	210 200 000	6 600 000		6 600 000	3,14	
INRETS	86 900 000	86 300 000	600 000		600 000	0,70	
INED	21 099 056 546	20 119 633 953	370 788 389	531 000 000	448 422 593	2,23	
TOTAL EPST							

Transformations d'emplois

4

Grades	Créations <small>INSERM</small>	Suppressions <small>INSERM</small>
DR1	5	
DR2	111	
CR1		
CR2		10
IR1	3(b)	116
IR2	10(a)+6(b)	10
IE Hors cl	34+2 (d)	
IE1		34+2 (d)
IE2		5
AI	26(a)+23(b)	36 (a)
T Cl Except	175+14+8(e)	
T1		33
T Cl Sup	401+50+2	175+14+8(e)
T Cl Norm	40(c)	33
AJT P	18+1+1	84
AJT		401+50+2
AGT1		18+1+1
AGT2		
CAR		6
AARP 1	2+1	
AARP 2		2+1
SAR Cl. Except	57+5+2(e)	
SAR1		57+5+2(e)
SAR Cl Sup	112+12+3	16
SAR Cl Norm		40
AJA		40(c) + 112+12+3
AGA		
IPN2(IN2P3)		2
TP (IN2P3)		2(b)
T2(IN2P3)		4(b)
TA3(IN2P3)		16(b)
Prépa.1(IN2P3)		11(b)
		5(b)

- (a) : à noter la transformation de 36 postes d'IE2 en 10 postes d'IR2 (promotions) et 26 postes d'AI (dégradations)
 - (b) : transformation de 38 postes de TPN (IN2P3) en 32 postes ITA (déficit : -6)
 - (c) : transformation de 40 postes de SAR de classe normale en 40 postes de Techniciens de classe normale
 - (d) où l'on apprend que l'application de la réforme Durafour aux IE se fera non par un allongement de la grille actuelle, mais par la création d'une hors-classe (un troisième grade), avant même qu'un décret de modification du statut soit publié !
 - (e) intégrations des T1 et SAR1 en T et SAR de Classe Exceptionnelle (tranche 1996 au 1er août 1996).
- Pour toutes les autres transformations d'emplois quand plusieurs chiffres se suivent il s'agit, dans l'ordre, de postes CNRS, puis IN2P3, puis INSU

PETITION

SGEN-CFDT-INSERM, SNCS, SNESup-FSU, SNTRS-CGT Section INSERM

Les personnels Chercheurs, Ingénieurs, Techniciens et Administratifs de l'INSERM et les Enseignants-Chercheurs, manifestent la plus vive inquiétude devant le projet de budget 1996 :

- L'augmentation annoncée du budget de l'INSERM (+5,3%) ne concerne en fait que le rattrapage partiel d'un retard technique (déjà accumulé depuis plusieurs années) dans le paiement des salaires : la fin de l'application des accords Durafour (touchant les plus bas salaires) et les mesures liées au G.V.T. (Changement d'échelon à l'ancienneté). **Les moyens des laboratoires, en diminution régulière depuis 3 ans, seront encore diminués et ne couvriront pas, loin s'en faut, la hausse de la TVA (+2%) et l'inflation.** A cela s'ajoute l'annulation d'autres crédits gouvernementaux, comme ceux destinés à la coordination des sciences du vivant.

Dans ce contexte, on ne peut qu'être très préoccupé par les conditions de travail dans nos laboratoires et par leur évolution. Sans un budget suffisant, les possibilités de création d'Unités (39 demandes) seront très limitées.

- **Pour la première fois à l'INSERM, il n'est prévu aucune création de postes de chercheur.** La diminution des recrutements des Chargés de Recherche (73 en 1993, 55 en 1994 et 1995, 33 en 1996) va obérer gravement le potentiel scientifique futur des Unités. Le renouvellement des chercheurs dans les formations ne sera pas assuré, et l'on ne peut être que très inquiets de l'avenir des jeunes scientifiques formés dans nos laboratoires.

Enfin pour la 2ème année consécutive, le bilan des postes ITA est négatif (suppressions d'emplois). Cette dégradation de l'emploi ITA, fondée sur la négation de l'utilité de ces fonctions, va à l'encontre des besoins existants.

Cette situation ne peut qu'augmenter le nombre de personnels à statut précaire.

Tout ceci traduit le désengagement progressif de l'Etat vis-à-vis de la Recherche Publique, alors qu'il existe des besoins importants en Recherche Médicale et en Santé.

Les soussignés s'adressent aux parlementaires pour qu'ils reconsidèrent le Budget de la Recherche Publique, dans la discussion de la Loi de Finances.

Nom	Laboratoire	Statut/ Responsabilité	Signature

COUCOU ! REVOILA LA PROCEDURE DE GREVE

A la suite de la journée de grève du 10 octobre, Monsieur LAZAR, pour la première fois depuis qu'il assume la Direction Générale de l'INSERM, renoue avec la procédure bien connue de ses prédécesseurs.

Une note a été adressée aux ADR leur demandant de prendre contact avec leurs directeurs afin d'obtenir le "taux approximatif global" de participation à la grève de leurs personnels. Ceci, afin de répondre à "l'interrogation probable de nos autorités de tutelle à ce sujet".

En ce qui concerne le courrier qui sera adressé au personnel, le bureau INSERM, considérant qu'il appartient à l'Administration de faire elle-même les constats qu'elle juge utile, propose au personnel de ne pas répondre à ce courrier.

En effet, cette non-réponse correspond bien au climat de non dialogue qui s'est peu à peu instauré avec la direction de l'INSERM.

Cette non-réponse entraînera très probablement un retrait sur salaire mais exprimera notre protestation contre le blocage de nos salaires et la situation faite à la recherche publique.

Nous prenons contact avec le SGEN et le SNCS pour essayer de déterminer une position commune.

Arrêté du 23 juin 1995 portant nomination aux Inter-commissions de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

NOR : MENH9501454A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle et du ministre de la santé publique et de l'assurance maladie en date du 23 juin 1995, sont nommés membres des intercommissions de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale suivantes, au titre de l'article 6 de l'arrêté du 23 mai 1990, à compter du 1^{er} mars 1995, pour une durée de quatre ans :

Intercommission n° 1

Systèmes de suppléance, organes artificiels, biomatériaux

En qualité de membres élus :

- Collège A 1 : Mme Jaurand (Marie-Claude) ;
- Collège A 2 : M. Marchandise (Xavier) ;
- Collège B 1 : Mme Cohen (Hélène), M. Desgranges (Claude) ;
- Collège B 2 : M. Nassif (Xavier) ;
- Collège C : M. Bez (Michel).

En qualité de membres nommés par le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle et par le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie :

- M. Baqucy (Charles).
- M. Charlier (Jacques).

- M. Franchi (Pierre).
- M. Garrone (Robert).
- M. Lenne (William).
- M. Merlet (Jean-Pierre).
- M^{me} Prestat (Laure).
- M. Reach (Gérard).
- M. Sedel (Laurent).

Intercommission n° 2

Utilisation thérapeutique de produits humains et de produits de substitution

En qualité de membres élus :

- Collège A1 : M. Hirsch (François) ;
- Collège A 2 : M. Hervé (Patrick) ;
- Collège B 1 : Mme Gerfaux (Jacqueline), Mme Marion (Marie-Jeanne) ;
- Collège B 2 : Mme Mazier (Dominique) ;
- Collège C : M. Kister (Jean).

En qualité de membres nommés par le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle et par le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie :

- M. Blin (Georges).
- M. Boudjema (Karim).
- M. Cazenave (Jean-Pierre).
- M. Colin (Cyrille).
- M. Franco (Dominique).
- M. Houdebine (Louis-Marie).
- M. Jouannet (Pierre).
- M. Setbon (Michel).
- M. Varet (Bruno).

Intercommission n° 3

Investigations cliniques : méthodes et stratégies diagnostiques, pharmacologie clinique, essais thérapeutiques, risques iatrogènes

En qualité de membres élus :

- Collège A 1 : M. Maclouf (Jacques) ;
- Collège A 2 : M. Dastugue (Bernard) ;
- Collège B 1 : Mme Cardebat (Dominique), M. Gröyer (André) ;
- Collège B 2 : Mme Bernard-Pomier (Ghislaine) ;
- Collège C : M. Rauch (Michel).

En qualité de membres nommés par le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle et par le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie :

- M. Boissel (Jean-Pierre).
- M. Chaumet-Riffaud (Philippe).
- M^{me} Goujard (Janine).
- M. Marescaux (Jacques).
- M^{me} Ogier (Hélène).
- M. Piette (Jean-Charles).
- M^{me} Sarraouilhé (Renée).
- M. Simon (Alain).
- M. Viens (Gérard).

Intercommission n° 4

Comportements en matière de consommation

En qualité de membres élus :

- Collège A 1 : Mme Quignard-Boulangé (Annie) ;
- Collège A 2 : M. Chayvialle (Jean-Alain) ;
- Collège B 1 : Mme Burlé (Arlette), M. Giros (Bruno) ;
- Collège B 2 : Mme Maccari (Stéfania) ;
- Collège C : Mme Loreau (Nadine).

En qualité de membres nommés par le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle et par le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie :

- M. Assailly (Jean-Pascal).
- M. Doray (Bernard).
- M^{me} Fuhrer (Rebecca).
- M. Jeammet (Philippe).
- M. Malmejac (Alain).
- M. Mormède (Pierre).
- M. Parquet (Philippe).
- M. Schiray (Michel).
- M. Tassin (Jean-Pol).

Intercommission n° 5

Evolution démographiques et santé humaine ; populations et groupes sociaux vulnérables

En qualité de membres élus :

- Collège A 1 : M. Jegou (Bernard) ;
- Collège A 2 : M. Desnuelle (Claude) ;
- Collège B 1 : M. Favero (Jean), M. Giami (Alain) ;
- Collège B 2 : Mme Plantavid (Monique) ;
- Collège C : Mme Alexandre (Yvonne).

En qualité de membres nommés par le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle et par le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie :

- M. Bourdelais (Patrice).
- M. Desplanques (Guy).
- M. Garenne (Michel).
- M^{me} Khlal (Myriam).
- M. Leridon (Henri).
- M^{me} Lowell (Anne).
- M. Mormiche (Pierre).
- M. Spira (Alfred).
- M^{me} Vuillemin (Claire).

Intercommission n° 6

Analyse et évaluation des systèmes de soins et de prise en charge, de prévention et de protection sociale

En qualité de membres élus :

- Collège A 1 : Mme Leclerc (Annette) ;
- Collège A 2 : M. Marie (Jean-Pierre) ;
- Collège B 1 : Mme Cohen (Hélène), M. Derappe (Christian) ;
- Collège B 2 : M. Golmard (Jean-Louis) ;
- Collège C : M. Deloche (Gérard).

En qualité de membres nommés par le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle et par le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie :

- M. Benech (Jean-Marie).
- M^{me} Berthod-Wurmser (Marianne).
- M^{me} Grandjean (Hélène).
- M^{me} Jayet (Marie-Chantal).
- M. Jobert (Bruno).
- M. Joubert (Michel).
- M. Letourmy (Alain).
- M. Saily (Jean-Claude).
- M. Terra (Jean-Louis).

● ELUS SNTRS - CGT

Compte rendu de la Commission Exécutive du 22/09/95

Comme annoncé dans un précédent SNTRS INFO, voici un résumé des sujets abordés à la CE du 22/09/95 et les décisions prises.

1) Réorganisation de la section nationale INSERM

Il s'agit de parvenir à un mode de travail plus collectif dans le syndicat pour éviter la concentration des tâches sur quelques militants vite confrontés à l'épuisement et/ou l'impossibilité d'assurer correctement leur travail professionnel. Pour permettre aussi à tous les syndiqués de mieux participer à la vie syndicale et permettre à chacun, intéressé par un secteur ou une activité donnée, de faire progresser la réflexion et les propositions d'action du syndicat.

Nous avons donc proposé de structurer nos activités en secteurs (ce n'est pas nouveau...). Chacun d'entre eux est animé par au moins un camarade du bureau avec au moins un camarade de la C.E.. Chaque syndiqué intéressé est non seulement convié, mais plus exactement sollicité très fermement, c'est une question de survie!... Prenez contact avec les copains dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous.

Bien sûr, chaque secteur aura à déterminer ses modes de travail, mais rappelons ce qu'il est souhaitable d'assurer pour que cela puisse marcher. Il s'agit en effet de participer aux réunions internes au syndicat, mais aussi aux réunions avec la direction, les autres syndicats ; prendre en charge les travaux d'écriture (c'est notre point le plus faible!...) : lettres à la direction, comptes-rendus de réunions, articles pour SNTRS INFO, pétitions, tracts ... ; solliciter la réflexion et l'activité revendicative du syndicat pour le secteur en question ; etc. ! ... Les camarades responsables de secteurs seront aussi chargés de recevoir les coups de téléphone de chacun d'entre vous pour le secteur le concernant.

Voici les secteurs et camarades responsables (souligné), tels que nous les avons définis en CE (toujours modifiables en fonction de l'investissement possible de chacun et de la réalité du fonctionnement) :

- **Emploi/Carrières :**

Emploi : Yvonne ALEXANDRE et Catherine DRIANCOURT

Emploi précaire/hors statuts : François FAVIER et Martine LLANES

Carrières (inclus CAP et jurys de concours) : J.L. GODELIER, Y. ALEXANDRE et F. WANSTOK

Formation Permanente : Annette CHEVALIER, René DEVILLIERS, Patrick ROBERT

- **Statut :** Dominique LAGRANGE

- **Hygiène et Sécurité :** Daniel HENZEL

- **Action Sociale/CAES :** Madeleine BOURGINE, Josette BIELAKOFF

- **Politique scientifique (inclus CSS et CS) :** J. P. BAZIN, C. DRIANCOURT, Jean KISTER

Un sous groupe politique de santé avec en sus Claire AMBROSELLI, François FAVIER

- **Suivi des sections :** Jean-Pierre BAZIN, Michel BEZ, Martine LLANES

- **Organisation/Trésorerie :** Frida WANSTOK

- **Coordination de l'activité revendicative :** D. LAGRANGE, C. DRIANCOURT, J.P. BAZIN

- **Relation avec le bureau national et les instances fédérales :** D. LAGRANGE

En fin de discussion, a été évoquée la nécessité d'un secteur s'occupant de communication et d'information (essentiellement interne au syndicat) : mise en place d'un fond documentaire, presse, utilisation des réseaux, etc. : André MALANDAIN, Claire AMBROSELLI, J.P. BAZIN.

2) Thèmes des débats abordés et décisions prises

- Beaucoup de discussions autour de la carrière des ITA. Il a été décidé de :
 - . faire un bilan des postes au concours par BAP et étude des profils de postes
 - . Republier un extrait du bilan social concernant le niveau de recrutement des ITA (références aux dérives constatées dans les jurys de concours externes).

Problème spécifique dans les concours internes IR BAP III : sont en compétition des fonctions de recherche et des fonctions d'administration. Le reclassement des Administrateurs Délégués (souhaité par la Direction Générale) passe par la voie de concours et embolise les possibilités de promotions. Une lettre à la direction générale est prévue pour demander des mesures spécifiques.

- CAES

Une nouvelle loi concernant les entreprises organisant des voyages fait obligation à celles-ci d'embaucher un professionnel du tourisme d'une part et de constituer un fond de réserves d'autre part. Les associations loi 1901 entrent dans le champ de la loi ainsi que ... les Comités d'Entreprise. Sous couvert de défense des consommateurs, les CE sont ainsi considérés comme des entreprises commerciales. C'est le SNIRS-CGC qui a soulevé la question au CAES en suggérant que nous entrions dans le champ de la loi ; ce que nous dénonçons puisque le CAES n'organise pas lui-même des voyages, mais subventionne ceux organisés par d'autres. Finalement, l'ensemble des organisations syndicales présentes au CAES sont tombées d'accord pour faire valoir ce point de vue. Le service juridique de l'INSERM partage notre appréciation ; le CAES a pris contact avec un conseil juridique. Affaire à suivre...

Une discussion s'est engagée à propos de demandes de subventions au CAES concernant des Bourses d'études pour les enfants ou d'aide pour les ascendants à charge. De telles demandes, compréhensibles mais difficile à assumer par le CAES et conjuguées au point précédent conduisent à réaffirmer la mission initiale du CAES : d'entraide, c'est l'essentiel de son activité aujourd'hui, mais quid de l'activité sociale et culturelle ? Pourquoi pas l'organisation de débats sur des sujets de société, de nouveaux projets culturels (en insistant sur l'incitation à la culture et pas seulement l'aide à la consommation), etc. ?

Selon les copains, seul 10% des personnels "utilisent" le CAES. Une étude est en cours pour mieux connaître la fréquentation en fonction des tranches de subvention.

Nous avons également décidé de tenter d'organiser, au niveau local, des réunions préalables aux assemblées générales du CAES. Enfin, il semble urgent d'améliorer la gestion du CAES (cf. le fond de réserve en SICAV).

- Hygiène et sécurité

La Direction de l'INSERM devrait bientôt proposer aux organisations syndicales une modification concernant la présidence du CCHS et des CLHS. Celle du CCHS serait assurée par le Secrétaire Général, celle des CLHS par les ADR. La majorité de la CE a souhaité garder la situation actuelle en particulier au niveau des CLHS, arguant que les Administrateurs Délégués ne peuvent être juge et partie. Un travail de compilation et mise en cohérence des différents règlements intérieurs des CLHS (élaborés au niveau local) va être entrepris.

- Associations caritatives et hors-statuts

A propos de compléments de salaires versés par l'ARC et brusquement supprimés cet été, la CE a abordé la question des associations caritatives en pointant le problème des règles de comptabilité publique (considérées comme lourdes et de fait appliquées de façon très rigide depuis quelques temps) d'une part et du financement de la recherche d'autre part (en soulignant qu'entre finances

publiques et Associations diverses, il y a beaucoup d'argents pour la recherche médicale sans aucune transparence).

Il est envisagé une lettre ouverte sur la question des règles de comptabilité publique, exemples à l'appui. Pour le financement de la recherche, à l'occasion du débat sur la protection sociale, une expression sous forme de plaquette serait souhaitable.

- SAR 3 et primes

La loi Durafour implique une diminution de la "prime" des SAR3. Une rencontre avec l'Administration a eu lieu cet été, mais seules des solutions partielles ont pu être envisagées, sans régler le problème de fond. Une pétition inter-EPST est en cours d'élaboration au niveau de la Fédération (FERC-CGT).

Le bureau a décidé de prévoir une CE toutes les 6 semaines régulièrement (sauf vacances) entrecoupée de 2 bureaux INSERM (Jeudi matin).

En pratique, la prochaine C.E. aurait lieu le 27 octobre, puis le 8 décembre dont un des thèmes sera le CAES.